

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Ville de Genay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

**DEL2024/54**

Date d'envoi de la convocation : 10 octobre 2024  
Date d'affichage de la convocation : 10 octobre 2024

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 17 octobre 2024**

**Présents :** Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, M. GRANDJEAN, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. RANEBI, M. DURAND, M. GENESTIER, Mme COHEN, M. MADER, M. LECLERC, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCMITT, M. MAUGEIN.

**Absents  
excusés  
ayant donné  
procuration :** Mme LAURENT WILCYNski, pouvoir à M. ROUVIER ; M. SOTHIER, pouvoir à M. CHOTARD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à M. HELOIRE ; M. FOUGERE, pouvoir à Mme MAGAUD ; Mme PILLON, pouvoir à Mme LAMY ; Mme BAILLON, pouvoir à Mme SAVIN ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme COHEN.

**Absent  
excusé**

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22  
Représentés : 7  

---

Votants : 29  
Absents :

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Madame PIN est désignée comme secrétaire de séance.**

**Modification du tableau des emplois et des effectifs,**

Rapporteur : M. CHOTARD

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'Assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services

Le Conseil Municipal est ainsi régulièrement amené à approuver des modifications du tableau des effectifs, que ce soit en suppression, création ou transformation de postes. Les actes relatifs au recrutement et à la rémunération d'un agent font référence à la délibération créant l'emploi. Le tableau des effectifs plus détaillé sera présenté chaque année en annexe du Compte Administratif et prochainement Compte Financier Unique pour l'année écoulée et du budget primitif de l'année concernée.

Le tableau des effectifs est désormais assorti, dans un souci de transparence et de bonne compréhension pour le Conseil Municipal, d'un tableau des emplois (et des effectifs) qui mentionne la ventilation des effectifs par Pôles, services, catégories, cadres d'emplois et temps de travail, conformément à ce qui avait été annoncé à l'Assemblée lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024.

**Après avis favorable unanime du Comité Social Territorial en date du 10 octobre 2024, il est proposé de supprimer :**

- un poste d'adjoint d'animation à temps complet soit 35 heures hebdomadaires, (ancien poste de chargé de développement culturel et évènementiel),
- suite aux mouvements de personnel au sein du service animation, eu égard aux besoins du service et aux modifications de quotité de certains postes lors du Conseil Municipale du 26 septembre 2024 :
  - 3 postes d'adjoints d'animation à temps complet soit 35 heures hebdomadaires,
  - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet soit à 12 heures hebdomadaires
  - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet soit à 24.86 heures hebdomadaires,
- suite aux avancements de grade pour l'année 2024 :
  - 2 postes d'adjoint technique à temps complet soit 35 heures hebdomadaires,
  - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet soit 35 heures hebdomadaires,

**Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**


- **Modifie le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :**

**TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE GENAY**

POLE/SERVICE	EMPLOI/ POSTE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emploi	Emploi pourvu	Emploi non pourvu
Direction Générale	Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	35	A	DGS Communes de 2 000 à 10 000 hab	1	
Direction Générale	Directeur Général des Services (poste DGS)	35	A	Attaché	1	
Communication	Chargé de communication	35	C	Adjoint administratif		1
Jeunesse /Insertion/Solidarité	Chargé de mission Jeunes Emploi Insertion	35	B	Rédacteur	1	
Moyens Généraux / Ressources humaines	Responsable Pôle Moyens Généraux /Ressources Humaines	35	A	Attaché	1	
Moyens Généraux / Ressources humaines	Assistante Ressources humaines	35	C	Adjoint administratif	1	
Moyens Généraux / Ressources humaines	Assistante administrative RH DG / Responsable agent entretien	35	C	Adjoint administratif	1	
Moyens Généraux / Entretien	Agent entretien	35	C	Adjoint technique	1	
Moyens Généraux / Entretien	Agent entretien	35	C	Adjoint technique	1	



Délibération n°DEL2024/54

Envoyé en préfecture le 19/10/2024  
 Reçu en préfecture le 19/10/2024  
 Publié le   
 ID : 069-216902783-20241017-DEL2024\_54-DE

Moyens Généraux / Entretien	Agent entretien	35	C	Adjoint technique	1	
Moyens Généraux / Entretien	Agent entretien	35	C	Adjoint technique	1	
Moyens Généraux / Entretien	Agent entretien	35	C	Adjoint technique	1	
Moyens Généraux / Entretien	Agent entretien	35	C	Adjoint technique	1	
Moyens Généraux / Entretien	Agent entretien	20	C	Adjoint technique	1	
Moyens Généraux / Finances Marchés publics	Responsable Finances Marchés publics	35	A	Attaché	1	
Moyens Généraux / Finances Marchés publics	Responsable Finances Marchés publics	35	C	Adjoint administratif		1
Moyens Généraux / Finances Marchés publics	Agent budgétaire et comptable	35	C	Adjoint administratif	1	
RElations à L'Usager / Communication	Responsable pôle RELUS/ Communication	35	A	Attaché		1
Population	Responsable Pôle Population	35	A	Attaché		1
<b>POLE/SERVICE</b>	<b>EMPLOI/ POSTE</b>	<b>Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures</b>	<b>Catégorie hiérarchique</b>	<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Emploi pourvu</b>	<b>Emploi non pourvu</b>
Population	Responsable Pôle Population	35	B	Rédacteur		1
Population	Agent accueil état civil	35	C	Adjoint administratif		1
RElations à L'Usager / Accueil Etat civil	Agent accueil	35	C	Adjoint administratif	1	
RElations à L'Usager / Accueil Etat civil	Agent état civil	35	C	Adjoint administratif	1	
Parcours de Vie	Responsable Pole Parcours de Vie	35	B	Animateur	1	
Parcours de Vie	Assistante administrative Guichet unique	35	C	Adjoint administratif	1	
Parcours de Vie / Animation	Coordonnateur périscolaire/Educateur sportif	35	B	ETAPS	1	
Parcours de Vie / Animation	Coordonnateur périscolaire/Educateur sportif	35	B	ETAPS	1	
Parcours de Vie / Animation	Directeur ALSH Ile au trésor	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Directeur ALSH Ile au trésor	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Ecole élémentaire	Professeur de musique		B	Assistant d'enseignement artistique	1	
Parcours de Vie / Animation	Référente périscolaire Directeur ALAE	35	C	Agent de maitrise	1	
Parcours de Vie / Restauration scolaire	Responsable restaurant scolaire	35	C	Adjoint technique	1	
Parcours de Vie / Restauration scolaire	Agent de restauration scolaire	35	C	Adjoint technique	1	
Parcours de Vie / Restauration scolaire	Agent de restauration scolaire	35	C	Adjoint technique	1	





Délibération n°DEL2024/54

Envoyé en préfecture le 19/10/2024

Reçu en préfecture le 19/10/2024

Publié le



ID : 069-216902783-20241017-DEL2024\_54-DE

Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	18,5	C	Adjoint animation		1
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	35	C	Adjoint animation		1
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	35	C	Adjoint animation		1
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	35	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	32	C	Adjoint animation	1	
Parcours de Vie / Animation	Agent d'animation périscolaire	30,05	C	Adjoint animation	1	
Services Techniques	Responsable Pôle technique	35	B	Technicien		1
Services Techniques	Responsable Pôle technique	35	B	Technicien		1
Services Techniques	Assistante administrative ST	35	C	Adjoint administratif	1	
Services Techniques / Bâtiments logistique	Responsable Bâtiment logistique	35	C	Agent de maitrise	1	
<b>POLE/SERVICE</b>	<b>EMPLOI/ POSTE</b>	<b>Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures</b>	<b>Catégorie hiérarchique</b>	<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Emploi pourvu</b>	<b>Emploi non pourvu</b>
Services Techniques / Bâtiments logistique	Agent technique bâtiment	35	C	Adjoint technique	1	
Services Techniques / Bâtiments logistique	Agent technique bâtiment	35	C	Adjoint technique	1	
Services Techniques / Bâtiments logistique	Agent technique bâtiment	35	C	Adjoint technique	1	
Services Techniques / Espaces verts	Responsable espaces verts	35	C	Agent de maitrise	1	
Services Techniques / Espaces verts	Agent des espaces verts	35	C	Adjoint technique	1	
Services Techniques / Espaces verts	Agent des espaces verts	35	C	Adjoint technique	1	
Services Techniques / Espaces verts	Agent des espaces verts	35	C	Adjoint technique		1
Cadre de Vie	Responsable cadre de vie	35	B	Rédacteur		1
Cadre de Vie	Instructeur ADS	35	C	Adjoint administratif		1
Cadre de Vie	Assistante administrative ADS	35	C	Adjoint administratif	1	
Social	Responsable Pôle social	35	A	Attaché	1	
Social	Agent administratif	35	C	Adjoint administratif		1
Social	Agent social	30	C	Agent social	1	
Culture / Médiathèque	Responsable Médiathèque	35	B	Assistant de conservation du	1	

				bibliothèques		
Culture / Médiathèque	Agent de médiathèque	35	C	Adjoint du patrimoine	1	
Culture / Médiathèque	Agent de médiathèque	35	C	Adjoint administratif	1	
Culture	Chargé de développement culturel	35	B	Animateur	1	
Police municipale	Responsable Police municipale	35	C	Agent de police municipale	1	
Police municipale	Agent de police	35	C	Agent de police municipale	1	
Police municipale	Agent de police	35	C	Agent de police municipale	1	
Police municipale	Agent de police	35	C	Agent de police municipale		1
	<b>TOTAUX</b>				<b>75</b>	<b>16</b>

**ETAT DES NON TITULAIRES SUR EMPLOI NON PERMANENT AU 07/10/2024**

Référence statutaire	Nature des fonctions	Catégorie	Nature contrat	Durée de travail	Effectifs
article L.6211-1 Code du travail loi n° 92-675 du 17 juillet 1992	Chargé de communication		Contrat apprentissage	35h	0
article L.6211-1 Code du travail loi n° 92-675 du 17 juillet 1992	Animateur BPJEPS		Contrat apprentissage	35h	1
article L.6211-1 Code du travail loi n° 92-675 du 17 juillet 1992	Conseiller eco soc fam		Contrat apprentissage	35h	0
article L.6211-1 Code du travail loi n° 92-675 du 17 juillet 1992	Agent des espaces verts		Contrat apprentissage	35h	0
article L.6211-1 Code du travail loi n° 92-675 du 17 juillet 1993	ATSEM		Contrat apprentissage	35h	1
	Agent de médiathèque		PEC	20H	1
	Agent animation		Contrat engagement éducatif	48H	0
article L332-23 Code général de la Fonction Publique	Agent technique	C	Saisonnier/Occasionnel	35h	1
<b>TOTAL</b>					<b>4</b>





VOTE	Pour	28	Mme KLINGELSCMITT
	Abstention	1	
	Contre	0	
<i>Adopté à La majorité</i>			

**La Secrétaire, Nadine PIN**

*Acte certifié exécutoire après*  
*- transmission en Préfecture le 18 octobre 2024*  
*- publication sur le site internet de la Ville le 18 octobre 2024*

**Pour Extrait Conforme,  
Le Maire, Valérie GIRAUD**

